



E-Revue

Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences

Avril 2008

Dans cette édition :

- *Nouvelles de l'Association Semencière du Mali (ASSEMA)*
- *Congrès de l'AFSTA 2008 en bref*
- *Progrès sur l'harmonisation du commerce des semences en Afrique australe et orientale*
- *Mémoire d'Accord pour la mise en œuvre du système de réglementations semencières harmonisé de la SADC*
- *L'Ouganda approuve sa politique nationale de biotechnologie et de biosécurité*

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SEMENCIERE DU MALI (ASSEMA)

Par Issa Mory Dembele, Président de l'ASSEMA

E-mail : comptoir2000@datatech.toolnet.org

L'Association Semencière du Mali (ASSEMA) a été créée le 24 décembre 2002 à Bamako, Mali et fut officiellement enregistrée suivant récépissé N°121/MATCL – DNI du 21 février 2003 et dont la mission est de :

- Servir de cadre de concertations, d'échange d'information et d'expériences ;
- Représenter les intérêts de l'industrie semencière malienne ;
- Contribuer à l'organisation et à la formation de tous les acteurs semenciers afin d'améliorer la production et la productivité agricoles au Mali.

Pour accomplir cette noble mission, notre association lutte depuis six ans pour surmonter les contraintes et difficultés suivantes :

Le secteur semencier malien manque de statistiques précises sur les acteurs et activités de la filière semencière, (producteurs, distributeurs, ONG, projets, chercheurs, production, vente et variétés). A cela, il faut ajouter le peu d'informations sur les achats, ventes de semences et la méconnaissance des variétés améliorées par la majorité des producteurs agricoles.

A l'inadéquation du cadre législatif et réglementaire s'ajoute le non respect de l'étiquetage, l'absence de standards pour le traitement, le conditionnement, le reconditionnement et le marketing des semences localement produites.

L'offre très limitée en semences de base pour certaines variétés et les difficultés d'ordre organisationnel et financier pour les producteurs à exprimer leurs besoins en semences certifiées en temps réel, la menace permanente des aléas climatiques, constituent des facteurs limitants dans la programmation de la production et de la vente des semences au Mali.



Membres de l'ASSEMA au cours d'un atelier de réflexion sur les réglementations semencières au niveau de la CEDEAO/UEMOA

Les frais logistiques très élevés dus aux grandes distances à parcourir entre les grands centres de production et de distribution des semences entravent les efforts de recensement et d'implantation de l'ASSEMA à travers le pays.

Les insuffisances notables dans l'identification des place et rôle des différents acteurs dans les chaînes de valeur des produits et filières, retardent le développement et la croissance des marchés de produits agricoles pouvant

soutenir la production et l'écoulement des semences. (Élevage bétail, volaille, industrie de transformation et de conservation des produits agricoles, biocarburants, etc.).

De mon point de vue, les priorités pour la création d'une industrie semencière privée forte et crédible au Mali se résument comme suit :

L'instauration d'un environnement institutionnel incitatif pour les investisseurs privés nationaux et internationaux est d'une importance primordiale. (Le nouveau cadre législatif et réglementaire en cours d'élaboration devrait largement s'inspirer des textes communautaires en matière d'harmonisation des réglementations semencières dans l'espace CEDEAO - UEMOA).

La volonté politique clairement affichée par le gouvernement concernant le désengagement progressif de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation des semences certifiées (y compris les semences de base) devrait se traduire par un appui des entrepreneurs privés maliens à acquérir à des conditions favorables les installations de traitement des semences et les fermes semencières étatiques.

Les distributeurs privés doivent bénéficier d'un appui de la part de ses partenaires dans l'organisation et la gestion des réseaux de distribution. Pour améliorer le marketing des semences et minimiser l'impact de l'informel, tous les professionnels du secteur semencier malien doivent se mettre d'accord pour instaurer et respecter des standards en terme d'emballages, de traitement et de conditionnement des semences (surtout pour les semences produites localement : riz, mil, sorgho, maïs, coton, niébé, arachide, gombo, oignon etc.)

Il faut œuvrer au renforcement du climat de confiance et de partenariat entre les institutions de recherche (Etat, Projets, ONG etc.), les producteurs et le secteur privé en vue de développer, de maintenir et de promouvoir les variétés (créées ou introduites au Mali) afin d'améliorer de façon sensible, la production et la productivité agricole au Mali.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat des activités lucratives de production et de vente, il importe de reconnaître au secteur privé le rôle de moteur de l'industrie semencière nationale et à l'ASSEMA, le rôle d'interlocuteur et de représentant de ce

secteur privé auprès des autorités nationales et des partenaires au développement.

LE CONGRES DE L'AFSTA 2008 EN BREF

*Par Susan Miyengi, Assistant to the Secretary General
E-mail: afsta@afsta.org*

Le huitième congrès de l'AFSTA a été tenu du 26 au 29 février 2008 à Casablanca, Maroc. M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Maroc a honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture.



*Cérémonie d'ouverture du congrès de l'AFSTA 2008
présidée par le SG du Ministère de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche du Maroc*

Avec 250 participants venant de 35 pays, le congrès de l'AFSTA 2008 a attiré le plus grand nombre de délégués dont les représentants des organisations régionales et internationales. Les délégués ont été satisfaits et leur niveau de participation et la qualité des présentations étaient excellents.

Comme chaque année, il était encore une fois une bonne occasion pour les délégués pour discuter et échanger des informations entre eux. Toutes les sessions techniques sur les thèmes importants tels que la vue d'ensemble des réglementations semencières dans les pays de l'Afrique du Nord et ses impacts sur le commerce des semences : analyse et perspective d'avenir, l'industrie semencière africaine face aux défis de la mondialisation : analyse et recommandations, expériences et recommandations pour la mise en œuvre des accords conclus sur l'harmonisation des réglementations semencières : le cas de l'Afrique orientale, évolution de la Protection des nouvelles Variétés Végétales en Afrique, « Alliances Semencières » et rôle de l'AFSTA pour le développement d'une industrie semencière compétitive en Afrique ont été bien suivies.

Le congrès a été précédé d'un atelier de demi-journée sur « la Certification des semences » animé par l'Association Internationale d'Essais des Semences (ISTA) et d'un séminaire sur « le Traitement des Semences » animée par la Syngenta.

Les objectifs de l'AFSTA continuent à être l'organisation des formations techniques relatives aux semences pour renforcer la capacité des ses membres en 2008/2009 entre autres, renforcer la connaissance de ses membres sur la gestion de l'assurance de qualité des semences, le marketing des semences et le business plan. Elle continuera à soutenir activement le processus d'harmonisation de la législation des semences dans les sous régions.

Le congrès annuel de l'AFSTA est sûrement un événement repéré et attendu. Le prochain congrès 2009 aura lieu à l'hôtel Cape Sun International, Le Cap, Afrique du Sud du 2 au 6 mars 2009. Le Comité National d'Organisation du congrès 2009 a déjà travaillé sans relâche pour assurer qu'il répond à vos attentes sous tous ses aspects.

PROGRES SUR L'HARMONISATION DU COMMERCE DES SEMENCES EN AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE

*Par Cris Muyunda, Conseil Agricole du COMESA
E-mail: cmuyunda@comesa.int*

L'industrie semencière commerciale a fait toujours appel aux responsables des réglementations semencières pour mettre en place un système d'homologation des variétés simplifiée, des normes de certification communes et une liste des organismes nuisibles de quarantaine établie sur une base scientifique pour faciliter le commerce des semences en Afrique.

Un progrès considérable a été déjà fait au niveau de la Région de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) pour l'établissement d'un marché semencier régional avec l'élaboration des conventions techniques régionales. On espère que ces dernières seront adoptées par le Conseil des Ministres de la SADC lors de leur réunion en mai 2008. Cependant, un événement plus important est le projet d'extension de ces conventions au-delà de la SADC vers le

Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Ce dernier est la plus grande communauté économique en Afrique avec 19 Etats membres. En 2007, le commerce entre les Etats membres du COMESA a été évalué à 7,5 milliards de US\$ dont la nourriture et les matières premières agricoles constituent 32,5%. Ce projet d'extension est actuellement en cours. Lors de la réunion des Ministres de l'Agriculture du COMESA à Victoria, Seychelles, en mars dernier, les Ministres ont déclarés que « les Etats membres s'engagent à harmoniser, dans deux ans, les réglementations du commerce des semences dans la région et à finaliser un protocole régional pour la protection des nouvelles variétés végétales dans la même période ». Cette importante réalisation provient de l'engagement de l'Association Africaine du Commerce des Semences avec COMESA et en partenariat avec le programme pour la commercialisation durable des semences en Afrique (SCOSA) au cours des deux dernières années.

Le soutien technique pour le développement des conventions techniques sera assuré par le COMESA et l'équipe de l'Alliance Semencière pour l'Afrique Australe et Orientale (ESASA) composée par l'Association Africain du Commerce des Semences (AFSTA), l'Institut International de Recherche pour la Zone Semi-aride Tropic (ICRISAT), Le Centre des Semences de l'Université d'Etat d'Iowa (SSC-ISU) et le CNFA, Inc. L'équipe de l'ESASA a déjà accepté de travailler avec le Programme de Conseil et d'Analyse Politique (PAAP) de l'Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique de l'Est et du Centre (ASARECA) qui a donné son appui à l'harmonisation du commerce des semences en Afrique de l'Est et du Centre au cours des deux dernières années.

L'AFSTA et ses membres ont une grande responsabilité pour assurer que les Etats membres du COMESA s'engagent à l'harmonisation du commerce des semences et à la mise en œuvre des conventions. Le Secrétariat de l'AFSTA essaiera d'élaborer avec ses membres une stratégie de plaidoyer pour soutenir cette importante initiative du COMESA.

**MEMORANDUM D'ACCORD POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU SYSTÈME DE RÉGLEMENTATIONS
SEMENCIERES HARMONISÉ DE LA SADC**

Le Secrétariat de la SADC invite les Ministres de la SADC chargés de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Ressources Naturelles le 9 mai 2008 à Harare, Zimbabwe. La réunion sera précédée d'une réunion des cadres supérieurs du 6 au 8 mai 2008. Parmi les points à l'ordre du jour de la réunion des Ministres seront la finalisation et la signature du Mémoire d'Accord (MDA) pour la mise en œuvre du Système de Réglementation des Semences Harmonisé de la SADC. Le but de ce MDA est de donner aux Etats Membres un cadre légal pour la coordination de leurs actions de mise en œuvre des réglementations harmonisées de la SADC. Les objectifs de ce MDA sont:

1. Faciliter la disponibilité des semences de qualité aux agriculteurs dans la région de la SADC;
2. Faciliter l'accès des variétés nouvelles et existantes au marché de la SADC ;
3. Stimuler la disponibilité de plus de variétés des semences et encourager plus d'investissement dans le secteur semencier ;
4. Encourager un mouvement plus rapide et plus sûr des semences et réduire les coûts relatifs au commerce des semences ;
5. Etablir un mécanisme de financement pour soutenir le système des réglementations semencières harmonisé de la SADC.

Source: SADC Seed update, February 2008

**L'OUGANDA APPROUVE SA POLITIQUE
NATIONALE DE BIOTECHNOLOGIE ET DE
BIOSECURITE**

La Politique de Biotechnologie et de Biosécurité Nationale de l'Ouganda qui a été longtemps attendue a été approuvée par le Conseil de Ministre de l'Ouganda après révision et délibération des diverses parties prenantes. La politique qui a été formulée par le Conseil National pour la Science et la Technologie (UNCST) en 2002 a pour but de construire et de renforcer la capacité nationale en biotechnologie par le biais de la recherche et du développement, promouvoir l'utilisation des produits et processus biotechnologiques comme un outil de développement national et donner un cadre institutionnel pour le développement et l'application sûrs et durables

de la biotechnologie. Au cours d'un récent conseil des Ministres pour l'approbation de la politique, Honorable Jachan Omach a souligné l'importance de la politique qui considère la biotechnologie comme étant un outil important pour la recherche agricole et industrielle dans le monde d'aujourd'hui et que l'Ouganda ne doit pas être en retard pour ces avancements technologiques. Le but de la politique d'application sûre de la biotechnologie sera d'en faire un des instruments pour l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des soins médicaux, la sécurité alimentaire, l'industrialisation et la protection de l'environnement. Honorable Omach a déclaré qu'il a été impératif d'approuver la politique étant donné que le pays a déjà établi un Centre National de Biotechnologie Agricole ultra moderne où la modification génétique du cotonnier, du bananier et des autres espèces pour la résistance aux maladies et aux organismes nuisibles est en cours. Pour plus de détails, veuillez contacter le Secrétaire Exécutif de l'UNCST à uncst@starcom.co.ug. Pour d'autres nouvelles sur la biotechnologie en Afrique, veuillez contacter Margaret Karembu du Centre de l'ISAAA Afrique à m.karembu@isaaa.org.

Source: Crop Biotech Update, 11 avril 2008.

Calendrier des événements:

- **26 au 29 mai 2008:** Congrès annuel 2008 de l'International Seed Federation à Prague, République Tchèque.
- **16 au 19 juin 2008:** Réunion annuelle de l'ISTA, Bologne, Italie.
- **1^{er} au 2 juillet 2008:** Réunion annuelle du Programme semences de l'OCDE, Chicago, USA.
- **13 to 14 octobre 2008:** Réunion du CA de l'AFSTA, Kenya.
- **9 au 13 novembre 2008:** Congrès annuel de l'APSA, Hyderabad, Inde.
- **2 au 6 mars 2009:** Congrès annuel de l'AFSTA 2009, Le Cap, Afrique du Sud.

ÉQUIPE D'ÉDITION :

- *Justin Rakotoarisoana, Secrétaire Général de l'AFSTA*
- *Susan Miyengi, Assistante de l'AFSTA*

Désistement :

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

Tel: (+254-20) - 272 7860 / 272 7853

Fax: (+254-20) - 272 7861

E-mail: afsta@afsta.org

Site web: www.afsta.org